



PARIS • 15 OCTOBRE 2025

ENSEMBLE DES AGENTS SNCF

ATTENDRE TROIS ANS EN MOYENNE POUR
OBTENIR UNE MAJORATION DE VOTRE SALAIRE :
VOUS TROUVEZ CELA NORMAL ?

POUR L'UNSA, C'EST NON !

On travaille, on
vieillit, mais notre
majoration de salaire
par l'ancienneté fait
du surplace. Parfois
deux ans. Parfois
trois. Parfois quatre
ans et demi...



**LE SYSTÈME ACTUEL
D'ANCIENNETÉ PAR PALIERS, C'EST
L'ESCALIER ROUILLÉ : UN MÉCANISME
QUI A FAIT SON TEMPS ET AVEC
L'ALLONGEMENT DES CARRIÈRES,
CE SONT MAINTENANT DES MARCHES
DE PLUS EN PLUS DIFFICILES À MONTER
ET SÉPARÉES PAR DES PLATEAUX
DE PLUS EN PLUS LONGS.**



CONTRACTUELS

Trois ans d'attente pour gagner 1,8 % de plus sur votre salaire de base (classes 1 à 6). Ou 0,9 % si vous êtes en classe 7-8. Puis rebelote : encore trois ans pour doubler la mise.

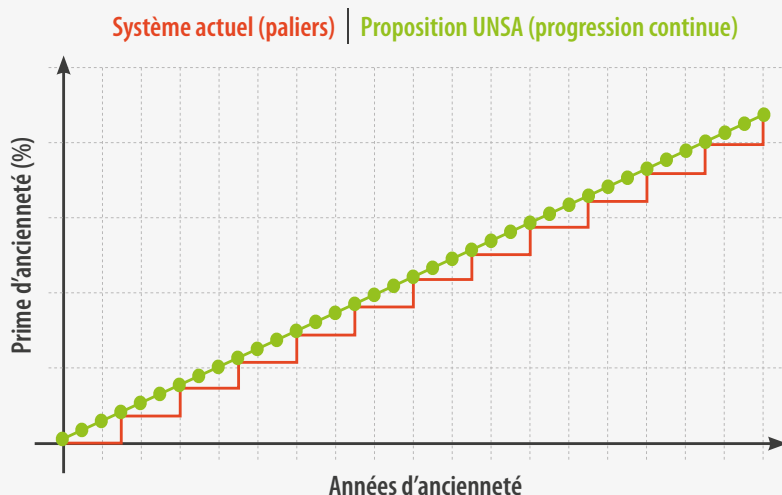
STATUTAIRES

Même logique. Bloqués deux ans, deux ans et demi, parfois quatre ans et demi au même échelon. Même pourcentage figé sur votre traitement. ...



UNSA-FERROVIAIRE

LA SOLUTION UNSA CHAQUE ANNÉE VOUS GAGNEREZ !



FINI LES PALIERS

Avec le système UNSA de majoration annuelle linéaire, votre ancienneté progresse de manière continue.

LE PRINCIPE ?

Simple comme bonjour : une année travaillée vaut une augmentation proportionnelle de votre salaire !

LE RÉSULTAT ?

Dès la première année, vous gagnez plus en salaire fixe. Et chaque année suivante aussi. Sans interruption. Ainsi, toutes vos années effectuées comptent !



CETTE PROGRESSION CONTINUE DE L'ANCIENNETÉ, C'EST UN TEST GRANDEUR NATURE DE NOTRE PROJET GLOBAL DE REFORME DU SYSTÈME SALARIAL À LA SNCF. UNE FOIS CE PRINCIPE ACQUIS, COMMENT JUSTIFIER DE MAINTENIR DEUX SYSTÈMES SÉPARÉS ? L'UNSA POSE LES JALONS D'UNE TRANSFORMATION PROFONDE. ÉTAPE PAR ÉTAPE. NÉGOCIATION PAR NÉGOCIATION.

BON À SAVOIR LE TIMING EST PARFAIT

Les discussions liées à la négociation annuelle obligatoire (NAO) 2026 approchent. La table ronde est prévue début 2026. La direction nous écoute. Pourquoi ? Parce que notre proposition est juste humainement, innovante socialement et raisonnable financièrement.

ET APRÈS ? CE N'EST QU'UN DÉBUT

La linéarité de l'ancienneté, c'est l'apéritif avant le plat de résistance : **la grille unique UNSA.**

NOTRE VISION COMPLÈTE

- **Un salaire** brut mensuel identique pour statutaires et contractuels.
- **Une progression** linéaire de l'ancienneté (celle qu'on défend aujourd'hui).
- **Une gratification** de décembre identique pour tous (remplaçant la PFA des seuls statutaires).
- **Une prime** d'affectation géographique liquidable pour tous (exit l'indemnité de résidence réservée aux statutaires).
- **Des commissions** d'appels paritaires étendues aux contractuels pour un vrai contrôle social.

CE QUE L'UNSA EXIGE

TROIS REVENDICATIONS, TROIS ÉCHÉANCES PRÉCISES



- #1 Mise en place** en 2026 de la progression linéaire de l'ancienneté sur toute la carrière.
- #2 Engagement écrit** de la direction sur l'étude approfondie de notre grille unique pour une mise en application en 2029-2030.
- #3 Phase pilote** de notre système d'avancement en pourcentage de coefficients hiérarchiques sur les classes 7 et 8 statutaires (avant 2029) pour prouver la faisabilité du projet.

L'UNSA NE FAIT PAS DANS LA DEMI-MESURE

On ne rafistole pas, on refond ! Nos revendications ne sont pas un emplâtre sur une jambe de bois. C'est la première pierre d'une architecture salariale entièrement nouvelle, avec calendrier (2026-2030) et des engagements vérifiables. La différence entre replâtrer et reconstruire ? Elle est là.



**REJOIGNEZ L'UNSA,
FAITES CIRCULER CE TRACT
ET PARLEZ-EN À VOS
COLLÈGUES, CAR L'ÉQUITÉ
SALARIALE SE GAGNE
ENSEMBLE !**

QUE RETENIR ? LA BALLE EST DANS VOTRE CAMP !

La direction va devoir trancher. Nous, nous avons fait notre travail d'organisation syndicale. Maintenant, c'est aux cheminots de tout le Groupe public SNCF de jouer.

Quelle que soit votre classe, votre fonction, votre ancienneté, soutenez cette avancée majeure dès à présent en signant notre pétition en ligne pour obtenir la révision globale de tout notre système salarial avec notre projet de grille unique UNSA-Ferroviaire !



**AVEC L'UNSA,
TRANSFORMONS
LES ASPIRATIONS
EN PROPOSITIONS ET
LES PROPOSITIONS
EN VICTOIRES.**





BULLETIN D'ADHÉSION



JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

► Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*		
CLASSE		
CP*	CDI	CDD
ALTERNANT		
ENTREPRISE PRIVÉE		
EMPLOI TYPE		
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE		
ÉTABLISSEMENT		
TÉLÉPHONE		

J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

► **Je donne mon consentement** pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

► **Conformément à la loi informatique et libertés** du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	92 €	2,61 €	31,28 €
	CLASSE 2	98 €	2,78 €	33,32 €
	CLASSE 3	110 €	3,12 €	37,40 €
	CLASSE 4	130 €	3,69 €	44,20 €
	CLASSE 5	150 €	4,25 €	51,00 €
	CLASSE 6	180 €	5,10 €	61,20 €
	CLASSE 7	200 €	5,67 €	68,00 €
	CLASSE 8	255 €	7,22 €	86,70 €
	CLASSE 9	290 €	8,22 €	98,60 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.

*SI AGENT SNCF



UNSA-FERROVIAIRE